



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 22

Date convocation : 06/06/2024  
Affichage : 06/06/2024

Séance du 13 juin 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le 13 juin à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**Objet : ACQUISITION DE MATERIEL SIGNALÉTIQUE POUR LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE INSCRITS AU PDESI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE :**

Monsieur le Président rappelle qu'il a été prévu, au budget 2024, l'acquisition de matériel signalétique pour le balisage des itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès du Département de la Lozère.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le projet d'acquisition de matériel signalétique pour les itinéraires de Petite Randonnée inscrits au PDESI pour un montant de **2 747, 45 € HT**.

**DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Département de la Lozère.

**ADOpte** le plan de financement prévisionnel suivant :

**Montant de la dépense subventionnable :** 2 747, 45 € HT

**Plan de financement :**

- Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère 1 373, 72 €
- Autofinancement CCHA 1 373, 73 €

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Margeride  
Le Président,

Francis CHABALIER

